



Newsletter été 2024

L'été débute enfin et nous vous souhaitons d'en profiter pleinement. Pour toutes vos sorties concerts, ciné, festivals ou parc de loisirs pensez à profiter de vos avantages COS 38 (tarifs réduits + participation COS 38). Vous pouvez demander dès maintenant vos aides pour la rentrée : prime de rentrée scolaire, aide aux vacances, chèque-vacances ...

Nous reviendrons vers vous à la rentrée avec des propositions de courts séjours. En attendant, toute l'équipe du COS 38 vous souhaite un bel été.

CAMPAGNES EN COURS



La prime de rentrée scolaire 2024

 Demandez dès aujourd'hui la prime de rentrée scolaire pour vos enfants de 3 à 16 ans inclus !

Les montants octroyés :

- 50€ en chèque Cadhoc : Maternelle et primaire
- 80€ en chèque Cadhoc : Collège
- 110€ : Lycée, CAP, BEP, étudiants
 - jusqu'à 19 ans intégralité en chèque Cadhoc
 - de 20 à 24 ans : 40€ en chèque Lire + 70€ en chèque Cadhoc

Pour les enfants de 3 à 24 ans scolarisés

La campagne est ouverte du 04 juin au 30 novembre 2024.

Demandez la prime de rentrée scolaire si vous ou votre conjoint avez des enfants à charge fiscale et scolarisés de 3 à 24 ans.

Majoration de 100% pour l'enfant handicapé sur justificatif de l'AEEH.

Rendez vous sur votre [espace perso](#) pour faire votre demande en un clic.

Prime de rentrée scolaire



L'aide aux vacances 2024

Pour les enfants de 3 à 18 ans

La campagne est ouverte du 04 juin au 30 novembre 2024.

Une aide financière pour les vacances de vos enfants de 3 à 18 ans ou ceux de votre conjoint, quel que soit le type de vacances (colonie, en famille, centre aéré, location de vacances, etc..).

Rendez-vous sur votre [espace perso](#) pour faire votre demande en un clic.

Aide aux vacances



Les chèques vacances 2025

Ouvrez un plan d'épargne chèques vacances 2025 dès maintenant !

La campagne est ouverte du 1er juin au 20 septembre 2024.

Anticipez vos prochaines vacances en épargnant et vous serez doublement gagnant. Epargnez entre 160€ et 300€ et gagnez 60€ ou 80€ en plus!

Choisissez entre le chèque-vacances classic ou le chèque vacances connect.

Rendez-vous sur votre [espace perso](#) avant le 20 septembre 2024.

COUPS DE POUCE



Les colonies et séjours linguistiques

Nouveautés 2024 :

- **Versement de la participation directement auprès de l'adhérent après la colonie ou le séjour linguistique**

Pour les enfants de 3 à 22 ans à charge fiscale

Une aide financière de 50€ ou 100€ (suivant le quotient COS 38) pour les colonies et séjours linguistiques de vos enfants de 4 à 22 ans ou ceux de votre conjoint à charge fiscale valable avec nos partenaires.

Majoration de 100% pour l'enfant handicapé sur justificatif de l'AEEH.

Nos partenaires colonies et séjour linguistiques : l'UCPA, Zigotours, Visas loisirs, La Ligue de l'Enseignement, Aroéven, Action Séjours, LEC, SILC, Vitacolo, Supernova Juniors, Club Langues Civilisations.

Rendez-vous sur votre [espace perso](#) pour faire votre demande en un clic.

Les colonies et séjours linguistiques



Le prêt bonifié

Nouveau formulaire

Le COS 38 permet à chaque adhérent de solliciter un prêt à la consommation, avec une libre affectation, d'un montant de 1000 à 5000 euros, remboursable sur 12, 24, 36, 48 ou 60 mois.

Le taux agent est de 0% pour l'adhérent. Les frais de dossier sont offerts. Pour soutenir votre pouvoir d'achat le COS 38 prend à sa charge la totalité des intérêts (taux nominal de 2.5%) !

Une seule demande par foyer.

[Le prêt bonifié](#)



Le COS 38 vous accueille...

Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h00

COS 38 - 416 rue des Universités - CS 70098
38401 St Martin d'Hères cedex

Contactez nous...

Lundi, mardi et jeudi: 9h00-12h et 13h30-16h

Tel : 04.76.09.22.57

www.cos38.com



Cet e-mail a été envoyé par le COS 38. Vous avez reçu cet email car vous êtes un(e) correspondant(e) du COS 38, un partenaire du COS 38, un membre du COS 38, un adhérent(e) du COS 38 ayant demandé à être inscrit sur la newsletter mensuelle.

[Se désinscrire \(mail à sejour@cos38.com\)](mailto:sejour@cos38.com)